




Informations de base	
2011/2148(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Vers une stratégie spatiale de l'Union européenne au service du citoyen Subject 3.50.03 Politique spatiale européenne	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		PATRICIELLO Aldo (PPE)	08/06/2011
			Rapporteur(e) fictif/fictive GLANTE Norbert (S&D) KRAHMER Holger (ALDE) BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE) TOŠENOVSKÝ Evžen (ECR) REMEK Vladimír (GUE/NGL)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		TATARELLA Salvatore (PPE)	27/07/2011
	TRAN Transports et tourisme		ZASADA Artur (PPE)	20/06/2011
	REGI Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Commission	DG de la Commission		Commissaire

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
04/04/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0152 	Résumé
07/07/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/2011	Vote en commission		
30/11/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0431/2011	Résumé
19/01/2012	Décision du Parlement	T7-0013/2012	Résumé
19/01/2012	Résultat du vote au parlement		
19/01/2012	Débat en plénière		
19/01/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques


Référence de la procédure	2011/2148(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/7/06161

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE467.225	21/09/2011	
Avis de la commission	TRAN	PE469.889	13/10/2011	
Amendements déposés en commission		PE473.828	13/10/2011	
Avis de la commission	ENVI	PE472.221	26/10/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0431/2011	30/11/2011	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0013/2012	19/01/2012	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2011)0152 	04/04/2011	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2012)212	08/05/2012		
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	CZ_SENATE	COM(2011)0152	20/10/2011	

Vers une stratégie spatiale de l'Union européenne au service du citoyen

2011/2148(INI) - 30/11/2011 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative d'Aldo PATRICIELLO (PPE, IT) en réponse à la communication de la Commission intitulée « Vers une stratégie spatiale de l'Union européenne au service du citoyen ».

Les députés accueillent favorablement la communication de la Commission, y voyant la première étape d'une **politique spatiale globale** de l'Union Européenne, axée sur les usagers, et mise au service de ses citoyens, de ses politiques et de sa diplomatie. Ils notent cependant que **les actions prioritaires devraient être précisées** et comprendre une évaluation de toutes les options techniques et des coûts, risques et avantages et des implications sociales y afférents, y compris tous les impacts éventuels sur la base industrielle de l'Union européenne et la politique industrielle européenne.

Le rapport souligne que les solutions spatiales (reposant sur des technologies de pointe et une base industrielle européenne compétitive) sont indispensables pour **répondre aux grands enjeux de société**, tels que la surveillance des catastrophes naturelles, des ressources et du climat, développer le secteur des télécommunications et favoriser les applications utiles dans les domaines des politique de lutte contre le changement climatique, de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'environnement, de l'agriculture, de la sécurité maritime, de la pêche et du transport.

Les députés estiment que l'Union européenne a la responsabilité de coordonner et de consolider les politiques et programmes spatiaux nationaux pour **établir une approche européenne cohérente** en collaboration avec l'ensemble des parties concernées. Ils soulignent également la nécessité d'une **gouvernance claire** concernant la politique spatiale, exploitant au mieux les compétences existant en Europe et avec des mécanismes de supervision et de coordination efficaces. L'objectif est d'harmoniser les priorités et garantir la bonne gestion des ressources qui proviennent des fonds nationaux et de l'Union européenne, de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), d'autres agences spatiales européennes et d'agences pertinentes pour l'UE.

Les parlementaires conviennent, avec la Commission, que **l'Europe doit garder un accès indépendant à l'Espace** pour être en mesure d'atteindre les buts qu'elle s'est fixés et pouvoir continuer à bénéficier des retombées des applications spatiales. Ils encouragent donc la Commission à faire des propositions concrètes dans le **domaine stratégique des lanceurs**, en leur accordant une attention spéciale dans le cadre de la politique industrielle relevant du domaine spatial.

Les projets phares Galileo et GMES : les députés considèrent que **Galileo est un programme phare de l'Union européenne**. Il est le premier système mondial de navigation par satellite conçu à des fins civiles qui pourrait permettre à l'Union de rester indépendante dans un domaine stratégique. L'objectif de capacité opérationnelle complète - qui consiste en une constellation de 27 satellites et en un nombre adéquat de satellites de réserve ainsi qu'en une infrastructure au sol appropriée - est indispensable pour parvenir à la valeur ajoutée de Galileo en termes d'authentification, de haute précision et de service continu, et récolter ainsi les fruits sur les plans économique et social.

En conséquence, le rapport formule les recommandations suivantes :

- la Commission devrait **compléter le cadre législatif et financier** en vue de l'établissement d'un cadre financier entre 2014-2020, d'une approche sur une gouvernance effective, sur les services Galileo et sur des règles sur la responsabilité ; le plan financier à adopter pour Galileo devra être conçu de sorte à assurer les exigences de long terme et de continuité comprenant les frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement ;
- **la capacité de fournir les services initiaux doit être atteinte d'ici 2014 au plus tard** afin d'assurer que Galileo devienne réellement la seconde constellation GNSS de référence, notamment pour les fabricants de récepteurs;
- la Commission et l'agence du GNSS européen doivent multiplier leurs efforts en vue de **sensibiliser les utilisateurs et les investisseurs potentiels**, d'encourager l'utilisation des services basés sur le GNSS, et d'identifier et de concentrer la demande de ces services en Europe.

La résolution souligne que Galileo et EGNOS apportent une contribution à la création d'un ciel unique européen et au développement d'une gestion sûre du trafic aérien en Europe. Ils sont également vitaux pour une gestion efficace et durable du trafic routier, pour les systèmes de perception de

redevances routières, pour le système eCall, pour les systèmes de suivi en temps réel et pour les futurs tachygraphes numériques. Les députés demandent donc l'établissement d'un calendrier ambitieux, allant de pair avec un **financement stable pour la recherche et l'innovation** concernant la mise en œuvre des deux programmes.

Les députés estiment en outre que **GMES** est également un programme phare de l'Union européenne qui joue un rôle fondamental dans l'observation de la terre. Ils demandent à la Commission de compléter le cadre législatif et de présenter une proposition de gouvernance effective pour les différents niveaux du développement et de la gestion du programme.

La Commission et les autres institutions sont invitées à **inclure des crédits pour le financement de GMES dans le cadre financier pluriannuel de 2014-2020**. Les députés soulignent à cet égard que les coûts afférents au programme GMES sont déjà financés jusqu'en 2013 à concurrence de 3 milliards d'EUR (soit 2,3 milliards d'EUR environ pour les satellites et 700.000.000 EUR environ pour les services) et que la poursuite du programme entre 2014 et 2020 coûterait, selon des estimations, 850.000.000 EUR en moyenne annuelle. Ils invitent la Commission à **promouvoir le partenariat public-privé et à attirer davantage de capitaux privés** et à proposer un plan financier et de gouvernance à long terme.

Un espace sécurisé au service des objectifs de sécurité et de défense : le rapport soutient les réflexions de la Commission sur le renforcement de la composante « sécurité » du programme GMES pour la surveillance des frontières, le support à l'action extérieure de l'Union, la surveillance maritime, les urgences complexes, l'aide humanitaire et la protection civile. La politique spatiale devrait inclure également des politiques de sécurité des infrastructures spatiales européennes critiques et la récupération en toute sécurité des équipements désaffectés.

Les députés estiment que l'utilisation maximale des services de communication par satellite contribuera directement à la compétitivité de l'industrie manufacturière européenne, stimulera la base industrielle de l'Europe et répondra aux grands objectifs stratégiques suivants:

- assurer la couverture de la totalité du territoire de l'Union européenne en internet haut débit, y compris pour la prochaine génération de services,
- mettre en place des transports durables, sûrs et intelligents sur terre, en mer et dans les airs;
- maximiser la contribution de l'Union européenne aux programmes de coopération avec les pays en développement et renforcer sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- faire jouer à l'Union européenne un rôle à sa mesure dans les dispositifs de réaction aux futures catastrophes à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne.

Stimuler la recherche et l'innovation : les députés considèrent que l'Union européenne a besoin d'une **base en matière de connaissances et de technologies** pour tirer le meilleur parti possible des applications spatiales si elle veut agir de façon autonome et disposer d'une industrie spatiale compétitive. Ils soulignent dès lors l'importance d'une **stratégie de recherche et d'innovation** dans le domaine des politiques spatiales. La Commission est invitée à développer un calendrier stratégique afin d'assurer la cohérence entre les efforts fournis par l'Union européenne dans le domaine de la R&D et ceux entrepris par l'ESA et les États Membres concernant toutes les technologies, les compétences et les doubles sources nécessaires pour renforcer la compétitivité et l'indépendance européennes et pour accéder aux marchés internationaux et réduire les risques des programmes européens.

Les députés demandent à la Commission d'examiner en coopération avec l'ESA des **options pour l'exploration de l'espace** en indiquant les frais et bénéfices potentiels. Ils considèrent à cet égard qu'il convient de développer une stratégie conjointe avec nos partenaires internationaux à travers un **accord de coopération** fondé sur un consensus général de toutes les parties intéressées et avec des contributions raisonnables de l'Union européenne.

Coopération Internationale : les députés estiment que la coopération internationale à des fins pacifiques est une valeur fondamentale de l'Union européenne. L'UE devrait être à la pointe dans le domaine spatial et garder un rôle stratégique important au niveau mondial, en particulier dans les négociations internationales relatives à la veille situationnelle dans l'espace et à l'exploration spatiale. Le rapport souligne que les efforts dans le secteur de la politique spatiale peuvent être accomplis plus efficacement à travers des **collaborations industrielles** et le **partage des investissements** sur les grands programmes, comme la station spatiale internationale.

La Commission est invitée à élaborer une **stratégie internationale de coopération** en collaboration avec les États Membres et l'ESA afin de renforcer le dialogue dans le domaine de la politique spatiale avec les partenaires stratégiques (États-Unis, Fédération de Russie et Japon) et d'explorer la possibilité d'établir un dialogue similaire avec d'autres pouvoirs émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil. La coopération internationale, notamment en matière de recherche, devrait se faire sur une base de réciprocité et de bénéfices mutuels.

Relations entre l'Union Européenne et l'ESA : les députés considèrent que l'implication croissante de l'Union dans l'espace exige une nouvelle définition des relations de celle-ci avec l'ESA et les agences nationales, en tenant compte du fait que les compétences techniques et de programmation développées par l'ESA et les agences nationales sont fondamentales pour le maintien des capacités technologiques et de la compétitivité de l'industrie européenne à un niveau élevé.

Vers une stratégie spatiale de l'Union européenne au service du citoyen

2011/2148(INI) - 19/01/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution faisant suite à la communication de la Commission intitulée « Vers une stratégie spatiale de l'Union européenne au service du citoyen ».

Rappelant que la politique spatiale est un élément clé de la stratégie Europe 2020 et qu'elle s'inscrit dans [l'initiative phare sur la politique industrielle](#), les députés accueillent favorablement la communication de la Commission, y voyant la première étape d'une **politique spatiale globale** de l'Union Européenne, axée sur les usagers, et mise au service de ses citoyens, de ses politiques et de sa diplomatie. Ils notent cependant que les actions prioritaires devraient être précisées et comprendre une évaluation de toutes les options techniques et des coûts, risques et avantages et des

implications sociales y afférents, y compris tous les impacts éventuels sur la base industrielle de l'Union européenne et la politique industrielle européenne.

Répondre aux grands enjeux de société : la résolution souligne que les solutions spatiales (reposant sur des technologies de pointe et une base industrielle européenne compétitive) sont indispensables pour répondre aux grands enjeux de société, tels que la surveillance des catastrophes naturelles, des ressources et du climat, développer le secteur des télécommunications et favoriser les applications utiles dans les domaines de la politique de lutte contre le changement climatique, de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'environnement, de l'agriculture, de la sécurité maritime, de la pêche et du transport. Les députés estiment que le programme spatial européen devrait se concentrer sur **les domaines présentant une valeur ajoutée européenne** et éviter la dispersion des efforts et les doubles emplois avec les activités engagées par l'Agence Spatiale Européenne (ESA).

Établir une approche cohérente : les députés estiment que l'Union européenne a la responsabilité de coordonner et de consolider les politiques et programmes spatiaux nationaux pour établir une approche européenne cohérente en collaboration avec l'ensemble des parties concernées. Ils soulignent également la nécessité d'une **gouvernance claire** concernant la politique spatiale, exploitant au mieux les compétences existant en Europe et avec des mécanismes de supervision et de coordination efficaces. L'objectif est d'harmoniser les priorités et garantir la bonne gestion des ressources qui proviennent des fonds nationaux et de l'Union européenne, de l'ESA, d'autres agences spatiales européennes et d'agences pertinentes pour l'UE.

Le Parlement convient, avec la Commission, que **l'Europe doit garder un accès indépendant à l'Espace** pour être en mesure d'atteindre les buts qu'elle s'est fixés et pouvoir continuer à bénéficier des retombées des applications spatiales. Il encourage donc la Commission à faire **des propositions concrètes dans le domaine stratégique des lanceurs**, en leur accordant une attention spéciale dans le cadre de la politique industrielle relevant du domaine spatial.

Les projets phares Galileo et GMES :

1) les députés considèrent que **Galileo est un programme phare de l'Union européenne**. Il est le premier système mondial de navigation par satellite conçu à des fins civiles qui pourrait permettre à l'Union de rester indépendante dans un domaine stratégique. **L'objectif de capacité opérationnelle complète** - qui consiste en une constellation de 27 satellites et en un nombre adéquat de satellites de réserve ainsi qu'en une infrastructure au sol appropriée - est indispensable pour parvenir à la valeur ajoutée de Galileo en termes d'authentification, de haute précision et de service continu, et récolter ainsi les fruits sur les plans économique et social.

En conséquence, le Parlement formule les recommandations suivantes :

- la Commission devrait **compléter le cadre législatif et financier** en vue de l'établissement d'un cadre financier entre 2014-2020, d'une approche sur une gouvernance effective, sur les services Galileo et sur des règles sur la responsabilité ; le plan financier à adopter pour Galileo devra être conçu de sorte à assurer les exigences de long terme et de continuité comprenant les frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement ;
- **la capacité de fournir les services initiaux doit être atteinte d'ici 2014 au plus tard** afin d'assurer que Galileo devienne réellement la seconde constellation GNSS de référence, notamment pour les fabricants de récepteurs ;
- la Commission et l'agence du GNSS européen doivent multiplier leurs efforts en vue de **sensibiliser les utilisateurs et les investisseurs potentiels**, d'encourager l'utilisation des services basés sur le GNSS, et d'identifier et de concentrer la demande de ces services en Europe.

La résolution souligne que Galileo et EGNOS apportent une contribution à la création d'un ciel unique européen et au développement d'une gestion sûre du trafic aérien en Europe. Ils sont également vitaux pour une gestion efficace et durable du trafic routier, pour les systèmes de perception de redevances routières, pour le système eCall, pour les systèmes de suivi en temps réel et pour les futurs tachygraphes numériques. Le Parlement demande donc **l'établissement d'un calendrier ambitieux, allant de pair avec un financement stable pour la recherche et l'innovation** concernant la mise en œuvre des deux programmes. Il estime par ailleurs que le système EGNOS doit couvrir l'ensemble du territoire de l'Union européenne et être étendu au sud, à l'est et au sud-est de l'Europe, à la région méditerranéenne, à l'Afrique et à l'Arctique.

2) Les députés estiment en outre que **GMES est également un programme phare** de l'Union européenne qui joue un rôle fondamental dans l'observation de la terre. Ils demandent à la Commission de compléter le cadre législatif et de présenter une proposition de gouvernance effective pour les différents niveaux du développement et de la gestion du programme.

La Commission et les autres institutions sont invitées à **inclure des crédits pour le financement de GMES dans le cadre financier pluriannuel de 2014-2020**. Les députés soulignent à cet égard que les coûts afférents au programme GMES sont déjà financés jusqu'en 2013 à concurrence de 3 milliards d'EUR (soit 2,3 milliards d'EUR environ pour les satellites et 700.000.000 EUR environ pour les services) et que la poursuite du programme entre 2014 et 2020 coûterait, selon des estimations, 850.000.000 EUR en moyenne annuelle. Ils invitent la Commission à **promouvoir le partenariat public-privé et à attirer davantage de capitaux privés** et à proposer un plan financier et de gouvernance à long terme.

Un espace sécurisé au service des objectifs de sécurité et de défense : le Parlement soutient les réflexions de la Commission sur **le renforcement de la composante « sécurité » du programme GMES** pour la surveillance des frontières, le support à l'action extérieure de l'Union, la surveillance maritime, les urgences complexes, l'aide humanitaire et la protection civile. La politique spatiale devrait inclure également des politiques de sécurité des infrastructures spatiales européennes critiques et la récupération en toute sécurité des équipements désaffectés.

Les députés estiment que **l'utilisation maximale des services de communication par satellite** contribuera directement à la compétitivité de l'industrie manufacturière européenne, stimulera la base industrielle de l'Europe et répondra aux grands objectifs stratégiques suivants:

- assurer la couverture de la totalité du territoire de l'Union européenne en **internet haut débit**, y compris pour la prochaine génération de services,
- mettre en place des **transports** durables, sûrs et intelligents sur terre, en mer et dans les airs;
-

maximiser la contribution de l'Union européenne aux programmes de coopération avec les **pays en développement** et renforcer sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

- faire jouer à l'Union européenne un rôle à sa mesure dans les dispositifs de réaction aux futures **catastrophes** à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne.

Stimuler la recherche et l'innovation : le Parlement considère que l'Union européenne a besoin d'une **base en matière de connaissances et de technologies** pour tirer le meilleur parti possible des applications spatiales si elle veut agir de façon autonome et disposer d'une industrie spatiale compétitive. Il souligne dès lors l'importance d'une **stratégie de recherche et d'innovation** dans le domaine des politiques spatiales qui soit en mesure d'assurer le développement industriel et la compétitivité de l'UE et de créer des emplois.

La Commission est invitée à développer un **calendrier stratégique** afin d'assurer la cohérence entre les efforts fournis par l'Union européenne dans le domaine de la R&D et ceux entrepris par l'ESA et les États Membres concernant toutes les technologies, les compétences et les doubles sources nécessaires pour renforcer la compétitivité et l'indépendance européennes et pour accéder aux marchés internationaux et réduire les risques des programmes européens.

Les députés demandent à la Commission d'examiner en coopération avec l'ESA **des options pour l'exploration de l'espace** en indiquant les frais et bénéfices potentiels. Ils considèrent à cet égard qu'il convient de développer une stratégie conjointe avec nos partenaires internationaux à travers un accord de coopération fondé sur un consensus général de toutes les parties intéressées et avec des contributions raisonnables de l'Union européenne.

Coopération Internationale : le Parlement estime que la coopération internationale **à des fins pacifiques** est une valeur fondamentale de l'Union européenne. L'UE devrait être à la pointe dans le domaine spatial et **garder un rôle stratégique important au niveau mondial**, en particulier dans les négociations internationales relatives à la veille situationnelle dans l'espace et à l'exploration spatiale. La résolution souligne que les efforts dans le secteur de la politique spatiale peuvent être accomplis plus efficacement à travers **des collaborations industrielles et le partage des investissements** sur les grands programmes, comme la station spatiale internationale.

La Commission est invitée à élaborer **une stratégie internationale de coopération** en collaboration avec les États Membres et l'ESA afin de renforcer le dialogue dans le domaine de la politique spatiale avec les partenaires stratégiques (États-Unis, Fédération de Russie et Japon) et d'explorer la possibilité d'établir un dialogue similaire avec d'autres pouvoirs émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil. La coopération internationale, notamment en matière de recherche, devrait se faire sur une base de réciprocité et de bénéfices mutuels.

Relations entre l'Union Européenne et l'ESA : les députés considèrent que l'implication croissante de l'Union dans l'espace exige une nouvelle définition des relations de celle-ci avec l'ESA et les agences nationales, en tenant compte du fait que les compétences techniques et de programmation développées par l'ESA et les agences nationales sont fondamentales pour le maintien des capacités technologiques et de la compétitivité de l'industrie européenne à un niveau élevé.

Vers une stratégie spatiale de l'Union européenne au service du citoyen

2011/2148(INI) - 04/04/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir une stratégie spatiale européenne au service du citoyen.

CONTEXTE : l'Europe dispose d'un précieux héritage en matière spatiale : les réussites et l'expertise accumulées par les États membres et par l'Agence Spatiale Européenne (ESA).

La coopération avec l'ESA a abouti à l'adoption en 2004 d'un accord cadre qui prévoit entre autres la création du « Conseil Espace », réunion conjointe du Conseil de l'Union européenne (Compétitivité) et du Conseil ministériel de l'ESA. Les programmes de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo) et GMES (*Global Monitoring for Environment and Security*) ont concrétisé l'intérêt de l'Union pour l'espace. En mai 2007, le Conseil Espace s'est notamment félicité des efforts déployés conjointement par la Commission et l'ESA pour mettre en œuvre des initiatives axées sur les utilisateurs ou visant à renforcer le développement et l'exploitation des applications intégrées liées à l'espace. De son côté, le [Parlement européen](#) a toujours œuvré pour une politique spatiale européenne ambitieuse.

C'est dans ce contexte que l'article 189 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFEU) dote l'Union d'une **compétence spatiale partagée** qu'elle exercera parallèlement à celle des États membres. L'Union a dorénavant un mandat explicite pour élaborer une politique spatiale européenne, en promouvant à cette fin des initiatives communes, en soutenant la recherche et le développement technique et en coordonnant les efforts nécessaires pour l'exploration et l'utilisation de l'espace. Pour ce faire, le Parlement et le Conseil établissent les mesures nécessaires, qui peuvent prendre la forme d'un programme spatial européen.

Dans ce nouveau cadre, la politique spatiale européenne vise les objectifs suivants :

- promouvoir le progrès technologique et scientifique,
- favoriser l'innovation et la compétitivité industrielle,
- faire bénéficier le citoyen européen des applications spatiales et donner plus de poids à l'Europe sur la scène internationale dans le domaine spatial.

La présente communication décrit les actions prioritaires qui devraient permettre d'atteindre ces objectifs.

CONTENU : les principales priorités ont été définies lors du 4^{ème} Conseil "Espace" avec les projets phares Galileo et GMES. Le 5^{ème} Conseil « Espace » a confirmé ces projets et identifié des priorités ultérieures : le changement climatique, la sécurité, la compétitivité et l'exploration de l'espace.

Concrètement, ces priorités peuvent se résumer comme suit :

1. **Poursuite de Galileo et EGNOS** : les deux programmes s'inscrivent dans la stratégie Europe 2020, en ce qu'ils devraient permettre à l'Union de prendre une avance au niveau mondial en matière de développement de services innovants d'exploitation de la radionavigation par satellite, en stimulant l'activité économique sur le marché aval, en créant de nouvelles opportunités commerciales, en facilitant l'aide humanitaire et en améliorant le bien-être des citoyens européens (en augmentant la sécurité des transports, la protection civile ou en développant des services sociaux pour les personnes âgées et les handicapés, notamment). Les bénéfices pour l'Union concernent tous les secteurs de l'économie comme les transports, les télécommunications, l'environnement, la sécurité etc. En 2011, la Commission préparera une proposition législative visant à adapter le cadre institutionnel dans lequel les programmes Galileo et EGNOS s'inscrivent, en tenant compte des orientations exprimées par le Parlement européen et le Conseil en ce domaine, afin, notamment, de s'assurer que la constellation des satellites nécessaires à la poursuite de ces programmes soit mise en place dans un délai raisonnable et de mettre en place toutes les dispositions nécessaires au déploiement progressif des services Galileo.
2. **Programme GMES au service de la lutte contre le changement climatique**: l'objectif du programme GMES est de garantir une continuité d'accès à des services d'information sur l'environnement et la sécurité basés sur des infrastructures d'observation spatiales et *in-situ* pérennes. Le programme GMES joue un rôle essentiel pour le suivi de l'environnement du milieu marin, terrestre et atmosphérique, avec pour objectif de mieux comprendre l'environnement, tant au niveau européen que mondial, pour déterminer les politiques publiques à mettre en œuvre. L'Union européenne et ses États membres pourraient bénéficier de la mise à disposition pérenne et systématique d'informations complémentaires utiles pour l'adaptation de nombreuses politiques publiques, notamment pour améliorer l'efficacité des mesures prises en réponse au changement climatique ainsi que celles prises pour le prévenir. Il est donc envisagé de proposer de compléter les infrastructures d'observation spatiales existantes et de garantir la pérennité de celles d'entre elles qui sont nécessaires, pour mettre en œuvre un volet « changement climatique » du programme GMES.
3. **L'espace au service de la sécurité et de la défense** : la composante « S », pour « sécurité », du programme GMES doit être renforcée. Bien que GMES soit un programme à seule fin civile, il importe d'identifier comment les capacités existantes d'observations duales (tant civiles que militaires) peuvent contribuer au programme GMES, notamment pour la surveillance systématique de grandes étendues géographiques ou la surveillance tactique d'étendues limitées. Pour assurer ses missions de sécurité sans dépendre d'infrastructures et de services des pays tiers ainsi que la continuité des missions développées par les États membres, l'Union doit entamer des discussions afin d'examiner les options possibles. Dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, l'Union pourrait notamment coordonner les infrastructures nationales dans des conditions à convenir avec les États membres propriétaires et identifier les besoins complémentaires afin de mieux servir les besoins opérationnels dans la gestion des crises et des interventions extérieures. Pour satisfaire ceux-ci, elle pourrait jouer un rôle dans le développement d'infrastructures nouvelles. L'opportunité d'utiliser des infrastructures commerciales pour les missions de sécurité doit aussi faire partie de cette réflexion. La communication insiste également sur la nécessité de protéger en commun les infrastructures spatiales des États membres, exposées de manière égale à des risques d'endommagement ou de destruction par des phénomènes naturels.
4. **L'exploration spatiale** : l'Europe est un partenaire reconnu pour sa compétence et sa fiabilité dans ce secteur, mais elle ne profite pas suffisamment de son potentiel en raison d'une certaine dispersion de ses interventions. Concrètement, il s'agirait pour l'Union d'identifier et de soutenir le développement de technologies essentielles pour l'exploration, notamment dans les domaines énergétiques, de la santé et du recyclage (support à la vie en milieu isolé). L'Union pourrait également explorer des options de collaboration à l'ISS, afin de garantir une participation de tous les États membres. Un accès autonome de l'Union européenne à l'espace implique de disposer d'une capacité européenne renforcée pour mener des missions autonomes à partir du port spatial européen de Kourou. Enfin, il importera de créer une plateforme internationale de haut niveau afin d'identifier les domaines de l'exploration spatiale ouverts à la coopération internationale.

Les autres points développés par la communication porte sur :

- la contribution de la politique spatiale à la compétitivité européenne ;
- l'activité spatiale comme stimulant pour la recherche et l'innovation ;
- la question des satellites de télécommunication ;
- les problèmes de gouvernance et les relations à formaliser avec l'ESA ;
- la dimension internationale de la politique spatiale et les coopérations à mettre en place avec les États-Unis et la Russie dans ce domaine.

Enfin, la communication évoque la mise en place d'un **programme spatial européen**, distinct et complémentaire d'actions plus sectorielles. La Commission étudie notamment la possibilité de présenter une proposition pour un tel **programme en 2011**.

Prenant en compte les réponses à la présente communication, elle déterminera finalement sa stratégie, qui sera contenue dans sa proposition de juin sur le prochain cadre financier pluriannuel.